



VILLE DE COURBEVOIE
Hauts-de-Seine

Direction des Affaires Juridiques
AD/MF

Courbevoie, le 05 MAI 2010



Madame Martine VOLARD
253, boulevard Saint Denis
92400 COURBEVOIE

Affaire suivie par Mme Aleth DELEGLISE
Téléphone : 01 71 05 71 78

Madame la Conseillère Municipale,

J'ai pris acte de votre démission de l'observatoire des relogements des Damiers que vous avez donnée par courrier du 15 avril 2010.

Vous évoquez la visite par les services municipaux des logements vacants. Cette solution vous paraît insatisfaisante alors que la visite va être effectuée par des agents assermentés pouvant établir un constat.

Vous vous indignez du dépôt par la société Logis Transport d'une demande de permis de démolir et que je n'ai pas jugé utile de réunir l'observatoire.

L'essentiel n'est pas le permis de démolir mais l'autorisation de démolition. Le permis de démolir a une validité de deux ans qui peut être prorogée une année.

Avant toute démolition, Logis-Transports doit constituer un dossier d'intention de démolition qui doit comprendre une note préparatoire à l'élaboration d'un véritable plan de relogement, explicitant entre autres les stratégies de relogement envisagées avec les dispositifs d'accompagnement social. Je devrai donner mon avis sur ce dossier.

Ensuite, Logis-Transports doit solliciter l'autorisation préalable du préfet et de la commune. Cette société doit présenter notamment un plan détaillé de relogement de tous les occupants.

Je ne peux que constater que vous préférez polémiquer plutôt que vous mobilisez pour que nous réglions ensemble ce dossier difficile pour les habitants des Damiers.

Veuillez agréer, Madame la Conseillère Municipale, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Maire

Jacques KOSSOWSKI
Député des Hauts-de-Seine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

Toute correspondance doit être adressée à : Monsieur le maire, député des Hauts-de-Seine
Hôtel-de-Ville - 92401 Courbevoie cedex - ville-courbevoie.fr